

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT  
COMMERCIAL DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 25 octobre 2023, chargée d'examiner le dossier de la SAS IMOCOMPARK (création d'un magasin – Enseigne B&M – Parc de la Jaufertie à Soyaux),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 25 octobre 2023,

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 25 octobre 2023.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 13 OCT. 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231013-2023\_A\_54-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Publication : 13/10/2023